

Compte-rendu réunion du 8 décembre 2011

Entre :

Messieurs Martial HERBERT Président de la CCT2C

Bernard BRACQ maire de la commune de Wissant, Henri d'Hour **1er** adjoint

Et

L'Association « Amis de Wissant » représentée par :

Messieurs Alain Toulemonde Président, Alain Fauvarque Vice-président, et Michel Coenen membre du C.A.

<p>Remerciements et présentation.</p>	<p>Comment « Vivre ensemble » dans un village qui se transforme ? Notre Association, forte de 300 membres cotisant, est de plus en plus représentative de la diversité des administrés, et souhaite être entendue. MHE confirme sa vision de Conseiller Général sur la nécessité de « Vivre ensemble » dans le territoire des 2 Caps.</p>
<p>1. Quel maître d'ouvrage pour le projet de réensablement massif ?</p>	<p>MHE confirme le projet de transformation du SMCO, vers un statut juridique lui permettant d'agir comme maître d'ouvrage pour tous les problèmes liés à la gestion du trait de côte et de l'érosion de notre littoral régional BBR sort d'une réunion au cours de laquelle le sujet a été abordé par toutes les instances administratives et politiques présentes. 800 000m³ de sable seront disponibles lors des travaux du projet « Calais Port 2015 ». Deux possibilités : immersion en mer ou transport vers la plage de Wissant. « Reste » à identifier la maîtrise d'ouvrage, trouver les budgets, et informer les administrés.</p>
<p>2. Identification et réparation des causes du développement de l'érosion depuis 1980.</p>	<p>Nous souhaitons que la recherche de la cause de l'érosion de l'estran de la baie soit prise en compte dans le projet de réensablement massif. MHE semble OK sur l'approche, et sur la nécessité de prévoir un budget d'entretien du niveau reconstitué. Nous sommes d'accord avec MHE et BBR pour dire que ce souhait d'approche globale ne doit pas remettre en cause le délai prévisionnel de reconstruction du perré. Une action en recherche de responsabilité des conséquences de la modification du Banc à la Ligne pourrait être lancée si les relevés en-cours et les expertises morphologiques à suivre prouvaient un lien avec le permis d'extraction des granulats en 1974.</p>

<p>3. Le PPRi applicable aux communes de la CCT2C :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ remise en cause du rapport DHI, ✓ intégration de la réfection de la digue dans l'évaluation du risque de franchissement de perré ? 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il semble y avoir unanimité dans les communes concernées pour une révision du rapport DHI, justifiée par les nombreuses incohérences relevées. Important car le PPRi est basé sur ce rapport. BBR a insisté sur le fait que le risque est dû plus aux projections qu'à celui de franchissement de perré. ➤ Le nouveau PPRi ne serait pas applicable avant fin 2014. ➤ Dans l'attente, les dispositions dérogatoires aux constructions dans les « dents creuses » des zones à risque « fort » sont connues de la municipalité. Aucune demande de permis de construire n'a encore été relancée, suite à leur rejet initial. ➤ La nécessité de relever le niveau du perré d'au moins 30 cm, voire plus pour faire face au réchauffement climatique, est pris en compte dans le projet de reconstruction.
<p>4. Le Grand Site, évolutions prévues, projets sur Wissant ?</p>	<p>L'OGS pour Wissant a prévu le parking des camping-cars (réalisé) dont ont pu constater les effets bénéfiques, et l'aménagement du CD940 des Croisettes à la sortie Boulogne. Un plateau/ralentisseur est prévu au niveau du feu de signalisation et un sens giratoire avec la route de Marquise. Discussion sur l'aménagement de ce CD, et de la sécurité (3 morts ces dernières années !).</p>
<p>5. La villa « Blanche-Dune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication du C/R étude 2010 ✓ Quel projet communautaire ? 	<p>La CCT2C est intervenue ponctuellement en aide financière pour financer l'étude de faisabilité. La commune reste propriétaire et responsable, mais le projet (2,4 million €) est trop lourd. Un appel à projet par un tiers va être lancé par la municipalité. Nous rappelons la nécessaire prise en compte des impacts sur les aspects « sanitaires » et « plan de circulation »</p>
<p>6. La requalification urbaine de Wissant, les permis de construire, instructions et suivi, actuels et futurs ?</p>	<p>Il est confirmé que personne ne vérifie la conformité finale des autorisations de construire. Nous insistons sur les conséquences dommageables de ce manque de contrôle et d'actions correctives, qui se traduisent par la dégradation du paysage du village, regrettable pour la Perle du Grand Site.</p>
<p>7. Notre participation aux animations et à l'OTSI ?</p>	<p>Nous pouvons communiquer nos remarques et suggestions d'utilisateurs sur les fléchages des randonnées. Un projet en-cours de liaison Marquise <> Wissant.</p>
<p>8. Plan de circulation cycliste dans le village ?</p>	<p>Il semble y avoir accord pour la création de zones de « rencontre ».</p>
<p>9. Révision de la circulation et du stationnement dans le village ?</p>	<p>Notre Association peut faire des propositions : prévoir une commission lors du prochain CA.</p>
<p>10. Etude démographie</p>	<p>Accord de BBR pour recevoir Mr Lambert et lui communiquer les derniers chiffres de l'état civil afin d'actualiser l'étude démographique.</p>